



## Revendre des vêtements sur internet est ce légal?

Par **poulpi2dents**, le **20/02/2009** à **19:23**

Bonjour, actuellement étudiante, je cherche à arrondir mes fins de mois souvent difficile et je me demandais si légalement j'avais le droit de vendre des vêtements achetés en gros sur internet? Merci de prendre attention à ma demande

Par **frog**, le **20/02/2009** à **19:33**

Pourvu que tu prennes le soin de créer une entreprise, rien n'est impossible.  
<http://vosdroits.service-public.fr/pme/N16147.xhtml>

Par **poulpi2dents**, le **20/02/2009** à **19:49**

Oui je comprends mais quel statut choisir? Pensez vous que la création soit intéressante pour une activité comme celle-là? Ou dois-je trouver une autre possibilité de gagner de l'argent tout en poursuivant mes études? Il s'agit évidemment de revendre les articles achetés en gros par le biais d'internet.

Par **Marion2**, le **20/02/2009** à **20:27**

Bonsoir poulpi,

Un autre moyen pour gagner de l'argent en poursuivant vos études et qui satisfait beaucoup d'étudiants (car horaires très adaptables par rapport aux cours) c'est le Mc Do ou le Quick !

Bon courage.

Par **poulpi2dents**, le **20/02/2009** à **20:54**

Tout cela c'est déjà fait, je suis actuellement étudiante en bac + 5 et c'est la première année où je ne travaille pas à côté, c'est afin de gagner un peu d'argent et pourquoi pas faire fructifier une affaire que je me tourne vers ce type d'activité.

Par contre, je ne sais pas si l'investissement financier que demande une création d'entreprise me permettra de réussir dans ce secteur pour recueillir des bénéfices.

Qu'en pensez vous?

Par **Visiteur**, le **21/02/2009** à **19:26**

bonsoir,

depuis janvier tu as le statut d'auto entrepreneur....

<http://www.auto-entrepreneur.fr/>

plus intéressant que la micro entreprise (moins de charges)...

lis et reviens si tu veux des explications !!!!

Par **poulpi2dents**, le **22/02/2009** à **11:17**

Merci pour ces informations, tout ceci manque un peu de clarté pour moi. Il faudrait que je me penche plus longuement sur ce site ou que je me pose avec quelqu'un d'expert. J'ai vraiment envie de m'investir dans ce projet, mais l'inconnu fait peur et je ne veux pas me lancer n'importe comment. Donc si quelqu'un a un peu de temps à me consacrer pour discuter de toutes les démarches à réaliser pour une création, ça serait sympa de me contacter via msn : [frangy2dents@hotmail.com](mailto:frangy2dents@hotmail.com) merci!! et bonne journée

Par **poulpi2dents**, le **26/02/2009** à **20:41**

Bonsoir, je me suis un plus plus pencher sur la question, mais décidemment j'ai du mal...

Pouvez vous concrètement me dire la différence entre ces statuts : auto-entrepreneur, entrepreneur individuel et micro entreprise? On m'a parlé d'un régime micro bic savez vous de quoi il s'agit?